

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2017 A 19 H 00

L'an deux mil dix sept, le trente juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 26/06/17

Présents : Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Frédéric CALVAIRE - Marc GAUTIER - Catherine VARVAT - Cédric VILLARD - Kevin O'ROURKE - François DEL LITTO - Sylvène ALLARD - Hélène MUSOLESI

Excusés : Catherine AUGER - Fabienne BACCONNIER - Pascal SERVAIS (pouvoir donné à Cédric VILLARD) - Ludovic VINCENT (pouvoir donné à François DEL LITTO)

Quorum atteint (11 présents)

Secrétaire de séance : Mme Catherine VARVAT

ELECTIONS SENATORIALES 2017 : désignation des délégués

Suite au vote des membres du Conseil Municipal, les personnes suivantes sont délégués pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017 : M. Jean-Paul PETIT, M. Frédéric CALVAIRE et Mme Catherine VARVAT.

Puis le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 17/05/2017.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES - Admission en non valeur / Budget principal / ex SIVU des remontées mécaniques Le Planolet / Saint Pierre de Chartreuse

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de la trésorerie de Saint Laurent du Pont, il y a lieu d'inscrire au budget 2017 une admission en non valeur pour un montant de 88.00 € correspondant à une créance irrécouvrable concernant l'ex SIVU des Remontées Mécaniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** d'inscrire au budget principal 2017 des crédits à l'article 6541 pour un montant de **88.00 €** ;
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour passer les écritures nécessaires à cette opération ;

Vote Pour : 13 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Travaux réhabilitation église de Saint Philibert / Avenant n°1 travaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux supplémentaires prévus concernant cette opération. Il explique que le montant de l'avenant est de 3 152.22 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 pour un montant de **3 152.22 € H.T.**
- **PREND NOTE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget,
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces contractuelles relatives à cette affaire.

Vote Pour : 13 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Projet de réhabilitation de l'ancienne mairie / Plan de financement

Monsieur le Maire expose :

Le commune de Saint Pierre d'Entremont est propriétaire de l'ensemble immobilier dénommé « Ancienne Mairie », situé sur la commune de SAINT PIERRE d'ENTREMONT (Isère) au lieu-dit « le Bourg » et figurant au cadastre sous le numéro AB-227 pour une contenance de 606 mètres carrés (6 a 06 ca).

Le projet de réhabilitation consiste en la création sur cet ensemble immobilier de 6 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI au premier, second et troisième étage ainsi que la création d'un local commercial au rez-de-chaussée.

Le plan de financement prévisionnel des logements locatifs sociaux, en vue d'établir les demandes de subventions et de prêt, s'établit comme suit :

Le coût des travaux Logement envisagés s'élève à **477 243 euros HT**
Le coût des prestations intellectuelles s'élève à 55 360 euros HT
Le coût total de l'opération s'élève à 561 896 euros TTC

Il est proposé de financer de financer ces travaux par :

• des fonds de la commune	95 400 €
• une subvention de l'Etat	16 800 €
• une subvention du Conseil Départemental de l'Isère	30 000 €
• une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes	28 700 €
• une aide parlementaire	15 000 €
• un emprunt bancaire	375 996 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **ATTESTE** que les travaux n'ont pas commencé et s'engage à ne pas commencer ces travaux avant l'accord de tous les financeurs,
- **ATTESTE** que la commune ne récupérera pas la TVA (TVA à 5.5% sur les travaux via une livraison à soi même),
- **ATTESTE** que la commune compte moins de 1000 habitants,
- **DECIDE** de réaliser les travaux de réhabilitation prévus ci-dessus sur l'année 2017 (démarrage des travaux prévus fin second semestre 2017),
- **SOLLICITE** pour ces travaux :
 - l'octroi d'une subvention d'Etat (PLUS AA et PLAI AA)
 - l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental de l'Isère
 - l'octroi d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes
 - l'octroi d'une aide parlementaire
 - l'octroi d'un prêt auprès d'un établissement bancaire
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions législatives et réglementaires liées à l'octroi d'une telle subvention et notamment la passation d'une convention (article 7.3 de la loi du 3 janvier 1977) de minoration des loyers ouvrant droit à l'APL pour le locataire,
- **CHARGE M.** Le Maire de signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire,
- **AUTORISE M.** le Maire à missionner l'association SOLIHA Isère-Savoie pour une mission d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de **7427,50 € TTC** et concernant notamment la réalisation des demandes de subventions.

Vote

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES - Enfouissement éclairage public Saint Philibert - Tranche 1 / Plan de financement

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D' ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés « enfouissement EP Saint Philibert - Tranche 1 » - Opération n° 16-639-446.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	32 916 €
2. le montant total des financements externes s'élèvent à :	30 149 €
3. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	147 €
4. la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	2 621 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prenne acte de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	32 916 €
Financements externes :	30 149 €
Participation prévisionnelle de la commune : (frais SEDI + contribution aux investissements)	2 768 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde) **2 621 €**

Vote **Pour : 13 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0**

BUDGET / FINANCES – Enfouissement BT et FT Saint Philibert - Tranche 1 / Plan de financement définitif

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés « enfouissement BT / TEL Saint Philibert Tranche 1 » - Opération n° 15-672-446.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

5. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	171 975 €
6. le montant total des financements externes s'élèvent à :	147 424 €
7. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	872 €
8. la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	23 680 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte du projet et du plan de financement définitif,
- prenne acte de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	171 975 €
Financements externes :	147 424 €
Participation prévisionnelle de la commune : (frais SEDI + contribution aux investissements)	24 552 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde) **23 680 €**

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|----------|
| 1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 44 745 € |
| 2. le montant total des financements externes s'élèvent à : | 19 223 € |
| 3. la participation aux frais du SEDI s'élève à | 3 019 € |
| 4. la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à : | 22 503 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte du projet et du plan de financement définitif,
- prenne acte de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	44 745 €
Financements externes :	19 223 €
Participation prévisionnelle de la commune : (frais SEDI + contribution aux investissements)	25 522 €
 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde) **22 503 €**
- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace toutes délibérations précédentes portant sur le même objet.

Vote Pour : 13 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de séance à 20 H 30